

René Lévesque se marie

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a épousé, le 12 avril, Mlle Corinne Côté, sa secrétaire et compagne de plusieurs années.

La cérémonie s'est déroulée dans l'intimité au Palais de Justice de Montréal.

Les nouveaux mariés passent leur lune de miel en France.

M. Lévesque, qui est âgé de 56 ans avait divorcé de sa première femme en août dernier. Mlle Côté est âgée de 35 ans.

Au temple de la Renommée

MM. K.C. Irving, industriel du Nouveau-Brunswick, et Frederick C. Mannix, entrepreneur qui a fondé un des plus importants conglomerats de ressources naturelles à Calgary, le groupe Loram, sont parmi les six hommes d'affaires choisis pour devenir les premiers membres du Temple de la renommée du monde canadien des affaires.

MM. Irving et Mannix sont les seuls canadiens encore vivants à recevoir cet honneur, a annoncé le Junior Achievement of Canada, organisme national qui regroupe 7 000 adolescents de 50 municipalités.

Les autres personnalités choisies sont toutes décédées. Il s'agit de M. J. Armand Bombardier, Québécois qui a inventé la motoneige; David Dunkelman, fondateur de la maison Tip Top Tailors; M. Hart Massey, qui a transformé la fonderie paternelle de Newcastle (Ontario) en ce qui est connu aujourd'hui comme l'entreprise Massey-Ferguson Ltd.; et M. Donald Alexander Smith, commerçant de fourrures, financier, diplomate, politicien; M. Smith eut l'honneur de planter le dernier crampon du chemin de fer du Canadien Pacifique.

Ces hommes d'affaires seront admis au Temple de la renommée au cours d'un dîner officiel, le 24 avril à Toronto.

Seuls les hommes d'affaires morts ou à la retraite sont admissibles.

Le Temple de la renommée a été créé cette année par le Junior Achievement afin d'honorer les Canadiens qui ont apporté "une contribution durable et importante à l'amélioration d'un produit, sa fabrication, son efficacité ou qui ont amélioré les relations humaines dans le monde des affaires."

Forces canadiennes: les femmes franchissent une nouvelle étape

Le 6 octobre 1978, le soldat Francine Paquin de la Base de Montréal était promue au grade de caporal intérimaire. Ce fait, qui peut sembler banal à prime abord, marquait cependant la promotion de la première femme de la Force régulière au grade de caporal dans le service du génie du matériel terrestre. Ce service, qui comprend les techniciens de véhicules, les techniciens d'armement terrestre, les électromécaniciens et les officiers du génie du matériel terrestre, n'est accessible aux femmes que depuis le début de 1975.

Le caporal Paquin s'est enrôlée à Québec le 5 octobre 1974. Elle avait alors choisi le métier de technicien de télétypes et d'équipement cryptographique. Après



Francine Paquin, première femme de la Force régulière promue au grade de caporal dans le service du génie du matériel terrestre.

avoir suivi le cours de recrue et un cours d'anglais à la Base de Saint-Jean, elle poursuivit sa formation technique à Kingston. Le cours ne répondant pas à ses aspirations professionnelles, elle demanda à être assignée au métier de technicien de véhicules.

Elle suivit des cours à Borden et à l'École technique des Forces canadiennes à Saint-Jean. Par la suite, elle fut mutée à Halifax où elle put exercer son nouveau métier. Arrivée à la Base de Montréal en avril 1977, elle compléta sa qualification au niveau d'emploi 4, en septembre 1978. (*Sentinelle*, 1979, n. 1).

Vol important à Ottawa

L'un des vols les plus audacieux des annales canadiennes a eu lieu à Ottawa durant le week-end de Pâques. Des cambrioleurs se sont introduits dans un bureau de poste et se sont emparés de mandats et de chèques de voyage de l'American Express, de bijoux, de collections de pièces de monnaie et de billets de banque, ainsi que de passeports canadiens et étrangers, le tout se montant à une valeur que l'on estime entre \$3 et \$4 millions.

L'enquête est menée par cinq détectives de la Sûreté municipale d'Ottawa qui travaillent en collaboration avec deux inspecteurs du ministère des Postes et un représentant de la compagnie American Express.

Bonne situation du... (suite de la p. 2)

cées au mois de mai 1978 et mises en vigueur au début du mois d'août. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral verse des subventions appréciables pour des ensembles d'habitations sans but lucratif réalisés tant par les organismes publics que par l'entreprise privée, en vue de réduire le coût des loyers. Pour bénéficier de cette aide, il n'est plus obligatoire que ces projets soient subventionnés par une province.

Environ 2 053 unités de logement ont fait l'objet d'un tel engagement en vertu des nouvelles dispositions, contre 1 400 unités dans le cadre de l'ancien programme.

Toute cette entreprise a permis de faire disparaître peu à peu l'ancien programme de logements publics qui avait tendance à s'adresser uniquement aux personnes à revenus modiques, alors que maintenant les programmes de logements coopératifs et sans but lucratif financés par le secteur privé permettent de regrouper plus adéquatement différentes couches de la population et sont en même temps plus conformes aux plans et aux priorités des gouvernements municipaux.

Le programme de prêts aux provinces pour des logements publics a été aboli à la fin de 1978; toutefois, les subventions prévues par la Loi en vue du partage des frais seront encore offertes pour les logements publics parrainés par une province et construits avec l'aide de capitaux provenant d'autres sources.